

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-06-2018

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Nadège CETTOUR (jusqu'au point 7). M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL (jusqu'au point 7). M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absents excusés : Mme Chantal BOGET. M. Dominique GUEYTTE.

1. Mme Annie Ponson a été nommée secrétaire. PV du 24 mai 2018 approuvé.

2. **Signature du maire** dans le cadre des délégations

• Location logement meublé « Obernai » au grand pré à Delphine Royer 200 € et 30 € de charges forfaitaires comprenant électricité et ordures ménagères  
• Location cabinet infirmier nouvelle maison médicale à Sylvie Lafon et Karen Mesnier pour 150 € et 50 € de charges forfaitaires comprenant l'eau, l'électricité, les ordures ménagères  
• Devis acceptés :

Euro négoces (complément grillage)	773.45 € TTC
Aubéry (eaux pluviales Le Suquet)	23 952 € TTC
Renault Gap (nouvelle navette)	13 860 € TTC
Stores pour l'école	1 083.96 € TTC
UGAP (meubles pour la maison médicale)	985 € TTC
Stéphane TRON (reprise piste La Fayée)	10 608 € TTC
Véritas (contrôle électricité MAM)	300 €

• Location de terres à : -Philippe Demarchi -Elfriede Hutzl -Frédérique Aberkane -Jean-François Roussot

3. **Compteurs Linky, réunion publique**

Jean-Jacques Ferrero fait le compte rendu de la réunion publique à l'initiative d'un collectif contre les compteurs Linky. Il propose que Josy signe un arrêté municipal, qu'il lit. Proposition approuvée par le conseil.

4. **Convention bibliothèque de niveau 1**

**Délibération n° 1** – Josy Olivier, maire, propose la convention de collaboration entre la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes et la bibliothèque publique de Rosans plan de lecture publique 2018-2021. Le conseil municipal la maire à signer la convention

5. **Ecole, transports scolaires**

**Délibération 2.** Le conseil municipal demande aux élus régionaux de revenir sur le règlement des transports scolaires prévu pour le département des Hautes-Alpes ; maintien de la gratuité du service de transport scolaire ; création ou maintien du service public de transport scolaire à partir de 4 élèves externes et demi-pensionnaires ; création ou maintien du service public de transport scolaire aux élèves domiciliés à 2km de l'établissement

6. **Maison d'assistants maternels**

Suite à la visite de l'appartement par le département, travaux à faire avant fin juillet : clôture, prises de courant, sol, vitre à changer. Loyer prévu 200 €.

7. **Signalisation d'Information Locale (SIL)**

Le dossier est transféré à la communauté de communes. Rencontre à prévoir en septembre.

8. **Contrats de location,**

**Délibération 3.** Le conseil municipal autorise la maire à signer les avenants aux contrats de location meublée :  
- Paiement à terme échu ; - Abonnement individuel au service d'eau ; - Réajustement de la provision de 50 € par mois pour l'électricité  
Autorise la maire à facturer en fin d'année à tous les locataires la taxe d'ordure ménagère dans le cadre des charges récupérables

9. **Vente de logements au grand pré**

**Délibération 4.** En l'absence de Pierre Michel, 1er adjoint, Josy OLIVIER, maire, présente aux membres du conseil sa proposition de vendre le bloc au grand pré occupé par un seul locataire.  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE le principe de vendre les quatre logements de la parcelle F 968, composée des logements Aygues, Durance, Drôme, Buëch au grand pré dans les mêmes conditions financières que les précédentes ventes :  
-35 000 € par appartement, mise aux normes électriques comprise ; -60 000 € deux logements ; -30 000 € sans reprise de l'électricité

10. **Pico-centrale**

Le devis proposé par Thierry Maillardet est accepté, présenté à l'AG de la centrale villageoise. L'ARS, l'agence de l'eau seront associées au projet, voir si un volet d'accompagnement administratif peut être proposé.

11. **Questions diverses**

La séance publique est levée à 12 h 00. Vu le présent compte-rendu, Le 10-07-2018. Madame OLIVIER, maire.